


## AVIS PUBLIC

### CONSULTATION ÉCRITE DE 15 JOURS

#### À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE RÈGLEMENT 383-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 330-2018

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE:

1. Lors d'une séance tenue le 12 mai 2020, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :
  - **RÈGLEMENT 383-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 330-2018**
2. Conformément à l'arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020, l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est remplacée par une consultation écrite de 15 jours qui sera tenue du 29 mai au 12 juin 2020. Vous êtes donc invités à partager vos observations, par écrit, à la Municipalité relativement au projet de règlement. Les commentaires concernant ce projet de règlement doivent être acheminés par courriel à l'adresse [info@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:info@st-stanislas-de-kostka.ca), par la poste ou déposés dans la boîte à droite de l'entrée principale située au 221, rue Centrale.
3. Le projet de règlement 383-2020 vise l'ajout d'un usage commercial à la zone MXTV-6 et l'ajout de numéros civiques pour les logements d'appoint dans une résidence unifamiliale isolée.

<p>Ajout de la sous-classe d'usage du groupe Commercial suivante dans la zone MXTV-6 :</p> <p>« Sous-classe CA-6 : Commerces de pièces et réparation</p> <p>a) service de réparation de radios, téléviseurs et autres appareils ménagers et électroniques (exclut le service de réparation d'outils à moteur tels que tondeuses, scies à chaîne, etc.) ;</p> <p>b) service de réparation de vélos (exclut les services de réparation de tout véhicule motorisé) ;</p> <p>c) magasin de pièces et d'accessoires d'automobiles (établissement où l'unique activité est la vente. Aucun service d'installation ou de réparation n'est offert sur place.) ;</p> <p>d) entreprise en construction (entrepreneurs généraux, électriciens, plombiers et autres spécialités). »</p> <p>Il s'agit d'une zone d'habitation commerciale.</p>	
---	--

- 4.- Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka situé au 221, rue Centrale à Saint-Stanislas-de-Kostka, Québec, J0S 1W0, aux heures habituelles de bureau ou sur le site internet de la Municipalité. Une copie du projet de règlement peut également être obtenue moyennant le paiement du tarif applicable.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 14 mai 2020.

*Stéphanie Paquette*

Stéphanie Paquette LL. B., D.D.N., OMA  
Greffière